



Ces femmes qui tuent

Un atelier qui
peut *vraiment*
changer les
choses...

pour les communautés
judiciaire,
psychosociale et
les maisons
d'hébergement.

**Un appel à l'aide:
Pourquoi personne ne l'a-t-il entendu?**

*La lettre suivante a été envoyée
à la GRC par Gale Naugler,
six jours avant qu'elle ne soit
abattue par son ex-conjoint,
le 18 septembre 1989.*



12 septembre 1989 - Tous ces problèmes ont commencé une journée où je rentrais du travail, le 29 mars 1989 : une jeune fille d'environ douze ans m'a abordée pour me dire que Darrell Lowe s'était exhibé devant elle cet après-midi-là, alors qu'elle descendait de l'autobus scolaire, juste en face de notre immeuble à appartements. Moi, j'ai confronté Darrell à ce sujet et il m'a dit que c'était faux. Nous nous sommes disputés et je lui ai demandé de déménager. Bon, il l'a fait, mais il revenait sans cesse me voir et j'ai fini par décider qu'il ne l'avait peut-être pas fait... alors j'ai accepté qu'il revienne habiter avec moi... Tout a bien été jusqu'à ce que Darrell aille en cour et soit trouvé coupable d'attentat à la pudeur.

Nous avons eu une grosse dispute lorsque je suis arrivée chez moi, parce que Darrell m'avait dit ce matin-là que, si son avocat me faisait témoigner et que je disais quoi que ce soit qui contribue à le faire condamner, c'est pour voies de fait qu'il allait être emprisonné parce qu'il allait me sauter dessus en plein tribunal... Alors quand nous sommes revenus du palais de justice cette journée-là... c'est comme si Darrell était devenu un autre homme. Il voulait tout casser dans la maison, il a dit à sa mère au téléphone qu'il allait la tuer, elle et son père, il voulait aller tuer les

fillettes qui avaient témoigné contre lui en cour et il a dit que je ne pourrais jamais le quitter parce que je ne saurais jamais quand j'allais ouvrir ma porte pour le trouver là, un fusil à la main pour m'abattre. (J'ai tenté de déménager le jour même.) (...)

Le 5 juillet, quand nous sommes retournés en cour, j'en avais assez. Je lui ai dit que je parlais. Il m'a répondu: «Non». Il a dit qu'il tuerait mes enfants une après l'autre pour me faire souffrir et puis qu'il me tuerait, moi et lui avec. J'ai dû appeler la GRC pour arriver à sortir de la maison.

Mais ça n'a pas été long qu'il a commencé à revenir m'achaler. Il me menaçait constamment: «Je vais te voler ton camion et je vais le démolir». Il savait à quel point j'étais fière de ce camion... Puis il a dit, je vais te tuer, toi et les enfants, puis me suicider. C'est toujours comme ça qu'il me menaçait. Il m'a dit que je ne vivrais plus jamais une journée tranquille parce qu'il allait me harceler jusqu'à ma mort. Il s'était trouvé une autre femme mais il revenait constamment me harceler. À cette étape, je me suis dit que je ferais peut-être mieux d'essayer de m'entendre avec lui; je craignais pour la vie de mes enfants, surtout après qu'il ait effectivement volé mon Bronco et qu'il l'ait endommagé pour plus de 1 000 \$.

Je ne pouvais pas courir le risque de quitter Darrell parce qu'il avait promis qu'il les tuerait et moi avec. C'est la seule raison pour laquelle je suis restée aussi longtemps avec lui, mais je n'en pouvais plus d'avoir peur, il était comme une bombe à retardement. Il explosait à propos du moindre détail et je n'en pouvais plus, il fallait que je parte en espérant que quelqu'un

allait m'aider.

J'ai commencé à voir quelqu'un d'autre à ce moment-là et cette personne a essayé de me convaincre de faire la paix avec Darrell, mais ça n'a pas marché, il a simplement continué à me menacer, en me disant: «Je t'ai volé ton camion, maintenant tu sais ce qui va t'arriver», et il ajoutait: «Dès que tu vas à la police, tu es morte». Il fallait faire quelque chose. Puis Darrell a appris (on lui a dit) que j'étais censée avoir une aventure avec mon voisin et c'est là que les ennuis ont commencé pour (NOM EFFACÉ).

Il s'est même présenté chez ma soeur et a fait des menaces en plus.

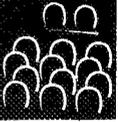
Le samedi 9 septembre, Darrell est venu ici et m'a dit qu'il avait vendu tout ce qu'il possédait et qu'il avait cessé de verser les primes d'assurance et tout. J'ai de nouveau eu peur pour la vie de mes enfants parce que c'est vrai qu'il a volé mon Bronco et qu'il a souvent parlé de se suicider, alors pourquoi a-t-il tout vendu sinon pour faire ce qu'il a décidé de faire depuis qu'il a commencé toutes ces menaces.

Les derniers mots qu'il m'a dits avant d'être arrêté (ont été): «Je vais revenir, et toi et moi allons mourir ensemble.»

Gale Naugler

*Le 18 septembre 1989,
Darrell Lowe a assassiné Gale
Naugler, puis s'est suicidé.
Lowe avait été libéré deux
semaines plus tôt, après
avoir signé un engagement
de ne pas se procurer d'arme
à feu et de ne pas communi-
quer avec Gale Naugler.*

| | |
|--|----|
| À qui s'adresse cet atelier? | 7 |
| Contexte | 11 |
| Objectifs de cet atelier | 13 |
| Modèle d'un ordre du jour : atelier d'une journée | 17 |
| L'organisation d'un atelier | 21 |
| Formation d'un comité organisateur | 21 |
| Décisions du comité organisateur | 22 |
| Liste aide-mémoire du comité organisateur | 28 |
| Guide de l'animatrice | 29 |
| Rôle de l'animatrice | 29 |
| Coanimation | 30 |
| 10 règles pour la bonne marche de l'atelier | 30 |
| Plan détaillé d'atelier | 33 |
| Ce qu'il faut avoir en main le jour de l'atelier | 33 |
| Avant l'arrivée des participants | 33 |
| Période d'accueil | 33 |
| Présentation de l'atelier | 34 |
| Présentation du film <i>Ces femmes qui tuent</i> | 34 |
| Visionnement du film <i>Ces femmes qui tuent</i> | 35 |
| Retour sur le film | 35 |
| Discussion en panel | 35 |
| Module spécifique | 36 |
| Module Stratégies d'action: Comment créer un projet transformateur | 36 |
| Conclusion et évaluation | 38 |
| Modules spécifiques | |
| Groupe 1: Les systèmes pénal et judiciaire | 39 |
| Groupe 2: Les secteurs psycho-social et médical | 51 |
| Groupe 3: La communauté des maisons d'hébergement | 61 |
| Appendices | |
| Pour en savoir plus | 69 |
| Formulaire d'inscription | 74 |
| Formulaire d'évaluation | 76 |



SI vous faites partie du
système pénal ou judiciaire:

procureurs de la Couronne, juges, avocats, agents de police, de libération conditionnelle ou de probation, services d'aide aux victimes et aux témoins, représentants des femmes...



SI vous faites partie du
réseau psycho-social ou médical:

travailleurs sociaux, personnel d'organismes de service social, médecins, infirmières, thérapeutes, délégués syndicaux...



SI vous faites partie de la
communauté des maisons d'hébergement:

travailleuses en maison, bénévoles, groupes féministes anti-violence, survivantes...



SI vous cherchez
des solutions pour mettre fin à la violence faite aux femmes et que vous voulez apprendre comment mieux prévenir la violence mortelle...

...alors veuillez utiliser cette trousse en conjonction avec le film *Ces femmes qui tuent*.

3-dans-1

Le présent atelier adopte le format d'atelier 3-dans-1 et est destiné à accompagner le film *Ces femmes qui tuent*. Il s'adresse spécifiquement à trois communautés: celle des systèmes pénal et judiciaire, 2) celle du réseau psychosocial et médical, et 3) celle des maisons d'hébergement. La plupart des activités sont communes à ces trois groupes, à l'exception des **modules spécifiques**, qui sont adaptés à chacun de ces trois groupes. Par exemple, si vous êtes avocat(e), c'est le module spécifique de l'appareil judiciaire que vous intégrerez à l'ordre du jour de votre atelier. Pour le panel, vous choisirez un(e) procureur(e) de la Couronne, un(e) agent(e) de police, un(e) juge et un(e) travailleur(euse) en maison d'hébergement ou une survivante.

Des gestes concrets

L'atelier encourage les gens à poser des gestes concrets pour mettre fin à la violence faite aux femmes. Il agit comme catalyseur, invitant tous et chacun à examiner le problème dans une atmosphère constructive, encourageante et progressiste.

Qui peut utiliser cette trousse?

Les personnes formées au travail d'animation ou celles qui ont déjà assisté à ce genre d'atelier ou de session de formation. La trousse peut aussi servir à votre service de formation ou de perfectionnement du personnel. Il importe que l'animatrice choisie ait une certaine expertise du dossier de la violence faite aux femmes, ainsi que de l'expérience en animation d'ateliers ou d'assemblées publiques sur cette question.

Créer des ateliers à clientèle mixte

Après avoir organisé un atelier qui cible votre communauté spécifique, il se peut que vous vouliez organiser un atelier mixte avec une autre communauté; par exemple, celle des

maisons d'hébergement avec celle de l'appareil judiciaire, ou celle du réseau psycho-social avec les maisons d'hébergement, etc. Il est aussi possible de rassembler les trois communautés. Bien sûr, cela sera laissé à la discrétion des organisateurs de chaque communauté.

Atelier d'initiation

Même si cette trousse est d'abord conçue à l'intention des gens ayant déjà participé à des ateliers anti-violence, elle peut aussi procurer des connaissances de base. En ce cas, nous recommandons une session d'une demi-journée ou d'une soirée, comprenant le visionnement du film *Ces femmes qui tuent*, suivi d'une discussion des questions abordées dans le film qui s'avèrent pertinentes à votre communauté.

Responsables de l'animation

S'il vous est difficile de trouver dans votre milieu quelqu'un pour assurer l'animation de cette journée, nous vous suggérons d'engager l'une ou l'autre des personnes suivantes:

| | | |
|---------------------------|---------------------|----------|
| Dominique Bilodeau | tél. (514) 523-9385 | français |
| Diane Prud'homme | tél. (514) 525-3497 | français |
| Andrée Côté, LL.B., LL.M. | tél. (416) 698-9050 | français |
| Susan Bazilli, LL.B. | tél. (416) 698-9050 | anglais |
| Maria Crawford | tél. (416) 698-9050 | anglais |

Penser aux autres

Si vous n'envisagez pas utiliser cette trousse pour organiser un atelier dans votre localité, veuillez la remettre à quelqu'un d'autre qui pourrait y être intéressé.



Lorsque les gens entendent le vécu d'une femme violentée, ils se demandent souvent: «Pourquoi ne part-elle pas?» La tragique réalité, c'est que, bien souvent, ces femmes l'avaient fait, elles avaient quitté l'agresseur. La réalité, c'est aussi que partir fait courir aux femmes le plus grand danger d'être abattue.

Beaucoup de femmes ne partent pas. Elles inventent des méthodes pour protéger leur vie, découvrent des moyens de sécuriser leurs enfants, se donnent des façons de s'accrocher à l'espoir que la violence de leur conjoint va cesser un jour. De plus, au cours des dix dernières années au Canada, 300 femmes ont tué l'homme avec qui elles vivaient.¹ La plupart de ces femmes étaient violentées. La plupart du temps, elles ont posé ce geste en état de légitime défense ou lorsqu'elles en sont venues à ne percevoir aucune autre porte de sortie pour survivre à la violence. Jusqu'à récemment, on savait très peu de chose sur le phénomène des femmes tuées par un conjoint. Un organisme ontarien, le Women We Honour Action Committee, a publié un rapport intitulé *Women Killing: Intimate Femicide in Ontario*. Cette recherche apporte une perspective féministe au problème du féminicide par un conjoint; c'est l'étude la plus complète qui existe sur cette question. On y apprend combien de femmes sont tuées à chaque année, la façon dont elles sont tuées, ainsi que le lieu et les raisons de leur meurtre. Bien que cette recherche ait eu lieu en Ontario, le rapport en compare les résultats au reste du pays. Andrée

Côté a rédigé un rapport sur la situation au Québec: *La rage au coeur: Rapport de recherche sur le traitement judiciaire de l'homicide conjugal*. Elle a examiné les différences entre les sentences imposées aux femmes et aux hommes pour le crime d'homicide ou de fémicide conjugal.

Deux femmes sont tuées à chaque semaine au Canada.² Elles sont abattues, poignardées ou battues à mort par les hommes qui disent les aimer; par les hommes qui disent qu'ils ne peuvent vivre sans elles; par les hommes qui disent: «Si je ne peux pas t'avoir, personne ne t'aura». La plupart de ces femmes sont tuées au cours de leur départ, ou peu de temps après être parties. Il est clair que le moment le plus dangereux pour une femme violentée, c'est celui où elle essaie d'échapper à la violence de son agresseur.

¹ Centre canadien sur les statistiques juridiques, Statistique Canada; *Enquête sur la violence envers les femmes*, Statistique Canada, 1993.

² *Enquête sur la violence envers les femmes*; Statistique Canada, 1993.



Le film *Ces femmes qui tuent*

Ces femmes qui tuent est un documentaire portant sur trois femmes violentées qui, après des années de violence conjugale, en sont venues à tuer leur agresseur. Dès le lancement du film, en mars 1994, des visionnements et des discussions en panel ont eu lieu partout au pays. Les milliers de personnes qui ont participé à ces sessions ont exprimé avec émotion leur colère et leur frustration face au nombre effroyable de femmes qui sont violentées et de femmes qui sont tuées par les hommes qui disent les aimer.

De la colère à l'action

Nous avons conçu cet atelier pour prolonger la portée du film, dans l'espoir d'amener les gens à des stratégies d'action concrètes à poser dans leur communauté. De cette façon, ils pourraient contribuer à mettre fin au cauchemar de la violence faite aux femmes derrière des portes closes.

Nous voulons voir cet atelier transformer l'élan créé par le film en un rassemblement des gens qui oeuvrent sur la brèche, des personnes en mesure de poser des gestes concrets, énergiques, efficaces, afin d'ouvrir la voie à des solutions systémiques. Cet atelier est donc destiné aux gens capables d'influencer tout à la fois la classe politique, les hauts fonctionnaires, les législateurs et l'ensemble de la population.

L'atelier se sert du film comme point de départ pour repérer les barrières que nous rencontrons toutes et tous dans

notre travail de soutien des femmes. Il continue par une recherche explicite des façons de créer des stratégies plus efficaces en vue de mettre fin à la violence faite aux femmes, notamment dans les rapports intimes. Cette volonté de changement doit inclure des efforts aux niveaux personnel, communautaire et professionnel.

Une nouvelle vision

La plupart d'entre nous connaissons bien les chiffres en cause. Nous avons, pour la plupart, déjà participé à des ateliers ou des sessions de travail portant sur la violence faite aux femmes. Il ne s'agit pas de répéter cet itinéraire mais de comprendre ce que la violence mortelle a de particulier. Il s'agit de confronter la réalité de cette violence dans les rapports intimes, de s'informer de façon plus détaillée, de comprendre le phénomène et les facteurs communs aux femmes qui sont tuées et à celles qui tuent. Nous voulons examiner de plus près les différents moyens susceptibles d'améliorer nos efforts de prévention, d'intervention, d'éducation populaire et surtout d'action concrète. Nous espérons faire de l'atelier un milieu d'où naîtront des stratégies d'action concrète, portées par une dynamique de partage de notre expérience et de notre expertise.

Un atelier, plusieurs réponses

Depuis que le mouvement des femmes a mis en lumière le problème de la violence faite aux femmes, il y a plus de vingt ans, il s'est fait un travail extraordinaire dans ce dossier. En comparaison, le dossier de la violence mortelle dans les rapports intimes a été beaucoup moins étudié. Bien sûr, il n'existe aucun atelier ou autre outil d'éducation qui réponde à tous les besoins en matière de violence faite aux femmes. En dépit des politiques adoptées ces dernières années par la police, les

services sociaux ainsi que les institutions médicales et judiciaires, la réalité des femmes, elle, n'a pas beaucoup changé. Le présent atelier est une nouvelle tentative visant à mieux sensibiliser et motiver les personnes engagées dans le dossier de la violence faite aux femmes, face aux questions de base que soulève la violence mortelle.

Le projet de cette journée est de passer d'une vision générale à des projets concrets, de la connaissance et du partage à la stratégie et à l'action, du désespoir à l'optimisme. Nous débutons, le matin, en visionnant le film *Ces femmes qui tuent* - trois femmes violentées qui ont tué leur conjoint - et en posant la question suivante: «Pourquoi a-t-il fallu que la situation devienne si désespérée que ces femmes ont cru que tuer était leur seule porte de sortie?» De cette vaste question, nous passons graduellement à nos propres rôles dans l'intervention de première ligne. Qu'aurions-nous pu faire pour prévenir ce genre de violence? Qu'aurions-nous pu faire pour sauver la vie des femmes qui ont été tuées au moment où elles quittaient ou juste après avoir quitté un conjoint violent?

Une fois ces questions posées, nous donnons la parole à des panélistes appartenant à notre communauté ou profession. Nous les interrogeons quant aux solutions et aux obstacles que l'analyse du film nous a permis d'identifier.

La session de l'après-midi est spécifiquement consacrée à l'identification de gestes à poser, concrets et plausibles, qui auront émergé au cours de la journée. La session de clôture nous amène à élaborer des stratégies d'action facilitant la mise en oeuvre de ces solutions concrètes. Enfin, en diffusant dans notre communauté spécifique l'information acquise aujourd'hui, nous trouverons des appuis pour travailler plus efficacement à mettre réellement fin à la violence faite aux femmes.



8 h 45 - 9 h 00

Période d'accueil/Inscriptions tardives

- Les organisateurs distribuent les pochettes d'information et les cartons porte-nom
- Table de rafraîchissements

9 h 00 - 9 h 20

Présentation de l'atelier

- L'animatrice ou l'équipe d'animation se présente
- L'animatrice présente l'ordre du jour de l'atelier
- L'animatrice fait valoir les objectifs des personnes participantes
- Les participants se présentent tour à tour

9 h 20 - 9 h 30

Présentation du film *Ces femmes qui tuent*

- L'animatrice décrit brièvement la genèse du film
- L'animatrice énumère des questions à se poser en regardant le film

9 h 30 - 10 h 20

Visionnement du film *Ces femmes qui tuent*

10 h 20-11 h 00

Réactions au film

- L'animatrice procède à une période de retour: réactions affectives, commentaires

11 h 00-11 h 15

Pause santé

11 h 15-12 h 30

Débat en panel

- Bref exposé de personnes-ressources: survivante, travailleuse en maison d'accueil, membres de professions concernées
- L'animatrice guide le débat

12 h 30-1 h 30

Pause midi

1 h 30-3 h 30

Module spécifique

1) **Les systèmes pénal et judiciaire** : procureurs de la Couronne, avocats de la défense, procureurs, agents de police et de probation, personnel judiciaire et représentants des femmes, **ou,**

2) **Les secteurs psycho-social et médical** : professionnels de la santé, agents de logement, d'aide sociale et de service social, agents de protection de la jeunesse, enseignants et étudiants, conseillers et thérapeutes, délégués syndicaux, **ou,**

3) **La communauté des maisons d'hébergement** : employées des refuges, bénévoles, groupes de femmes anti-violence, survivantes.

- L'animatrice présente le module spécifique choisi
- Elle anime un débat d'ensemble, à partir des questions proposées pour chaque module
- Une personne autre que l'animatrice prend note de toutes les suggestions de stratégies d'action

3 h 30-3 h 45

Pause santé

3 h 45-5 h 00

Module Stratégies d'action

- L'animatrice effectue la transition du module spécifique au module Stratégies d'action
- Elle énumère les suggestions de projets concrets formulées au cours du module précédent; les participants en discutent et en choisissent un ou deux à élaborer.
- Elle assiste les participants dans l'élaboration d'une stratégie de réalisation des projets sélectionnés

5 h 00 - 5 h 30

Conclusion et évaluation

- L'animatrice résume le travail accompli et les stratégies d'action privilégiées
- Elle demande aux participantes de remplir les formulaires d'évaluation

N.B.: l'atelier peut être adapté à vos contraintes de temps; par exemple, on peut aussi le tenir en une demi-journée. Photocopiez votre ordre du jour révisé et glissez-en une copie dans les pochettes d'information remises à chacun des participants.



Formation d'un comité organisateur

Si le temps et les ressources disponibles le permettent, il est très utile de former un comité organisateur qui s'occupera des tâches d'annoncer, d'organiser et de coordonner l'atelier. Si cela s'avère impossible, l'atelier peut toujours être organisé et animé par une ou deux personnes travaillant de concert.

Il peut être utile de photocopier et d'insérer dans chaque pochette d'information remise aux participants des coupures de journaux ou des études de cas pertinentes. L'atelier sera d'autant plus efficace si les cas sur lesquels il se penche sont connus dans la communauté et sans doute des participants. Note à l'animatrice: si vous voulez parler du cas d'une femme de votre région qui a été tuée ou qui a tué, veuillez en discuter au sein de votre comité. Dans une communauté de dimension restreinte, il est probable que la plupart des gens seront au courant du cas. Cela pourrait être problématique, le jour de l'atelier, pour certaines personnes aux opinions très marquées à ce sujet. Si le groupe veut discuter d'un tel cas, l'animatrice doit voir à ce que l'échange porte bien sur le problème que ce cas illustre, à savoir le système et son incapacité à protéger la femme en question. On pourra, par exemple, établir des parallèles entre le cas et ceux des femmes du film. L'animatrice doit absolument s'assurer que la discussion ne dégénère pas en «blâme de la victime» ou en commentaires défavorables au sujet de ce que les gens pensent, savent ou prennent pour acquis au sujet de la femme

concernée. Ceci dit, il faut savoir que la discussion constructive de situations connues dans la communauté peut contribuer énormément à la sensibilisation de l'auditoire. C'est aussi une façon d'orienter le débat vers des perspectives d'action plus concrètes.

La violence faite aux femmes n'est limitée à aucune ethnie, religion, culture, ou classe sociale. Prendre soin de faire appel à une équipe d'animation et à des personnes-ressources compétentes qui reflètent la diversité des femmes, afin de mieux contrer tout préjugé à cet égard. Le film aborde aussi la façon dont les hommes, qu'ils soient violents ou non, contribuent de façon tacite à cette violence en ne s'y opposant pas publiquement. Pour aider à rebâtir les ponts entre les hommes et les femmes, il peut être intéressant, si la situation s'y prête, de former des équipes de coanimation mixte.

S'adjoindre des personnes-ressources de la communauté. Elles pourront aider le comité organisateur à trouver des fonds, offrir un local ou des services gratuits (photocopie, café, collation), etc. En cette période de coupures budgétaires, le comité peut inviter des entreprises locales à contribuer aux frais de l'atelier. Il arrive par ailleurs que des crédits ponctuels soient réservés à des activités de ce genre à divers paliers de l'administration publique. Se renseigner à ce sujet.

Décisions du comité organisateur

Date et local

Dans votre choix d'un local, veiller à ce que celui-ci puisse accommoder un magnétoscope ou tout autre équipement audio-visuel requis. L'endroit doit être accessible aux personnes en fauteuils roulants. Si l'atelier a lieu en région rurale, veiller à ce que l'endroit retenu soit central et songer à la possibilité d'un covoiturage, au besoin. Idéalement, on prévoira aussi la présence d'un interprète gestuel, pour les personnes malentendantes.

Nombre de participants

Le nombre de participants dépendra des objectifs établis par le comité organisateur. Nous recommandons un nombre optimum se situant entre 20 et 40 personnes par atelier. Ce nombre risque d'être plus restreint en région rurale ou du nord.

Point de renseignements

Le comité doit choisir une adresse et des numéros de téléphone/télécopieur pour les personnes qui désirent obtenir des renseignements au sujet de l'atelier. Ces coordonnées seront intégrées au matériel annonçant l'événement.

Choix d'une animatrice

Le choix de l'animatrice déterminera la qualité du débat entre le panel et les participants. Le comité ou l'organisateur devra voir à ce que la personne choisie n'ait pas de réticences face au thème de l'atelier et qu'elle connaisse bien les questions soulevées par les participants et les panélistes. Elle doit être en mesure de manier les notions associées au dossier de la violence faite aux femmes et à la violence mortelle (si possible) de façon à pouvoir bien guider les débats. Elle doit aussi pouvoir désamorcer des situations conflictuelles et savoir relancer un débat qui stagne.

Constitution du panel

Nous suggérons un panel de 3 personnes, 4 au plus, rassemblant une femme ayant vécu la violence conjugale (survivante), une travailleuse en maison d'hébergement ainsi qu'un ou deux professionnels de la communauté qui travaillent auprès de femmes victimes de violence conjugale. Nous vous suggérons particulièrement d'inviter au panel, si possible, une membre de la Société Elizabeth Fry, puisque ces intervenantes ont une expérience directe du travail avec les femmes dites « en conflit avec la loi » parce qu'elles ont tué leur agresseur.

Il arrive souvent que des survivantes qui sont restées en contact avec une maison d'hébergement ou un centre d'aide aux victimes de viol acceptent de parler de leur expérience personnelle en public. Si cela est impossible dans votre communauté, vous pouvez faire appel à des organisations féministes ou des groupes communautaires locaux. Les comités-femmes des milieux collégiaux, universitaires et syndicaux sont aussi de bonnes sources de références.

Nous vous suggérons de choisir des panélistes qui travaillent en différents secteurs du système mais qui ont, en gros, une perspective commune au sujet de la violence faite aux femmes. Par exemple, un panel réunissant un procureur de la Couronne et une thérapeute, ou bien une infirmière de salle d'urgence et un omnipraticien peuvent contribuer à des discussions fructueuses et enrichissantes. Le comité peut aussi choisir d'inviter une personne qui a récemment publié un article ou réalisé une étude sur les questions débattues à l'atelier. Cependant, il importe que la majorité des panélistes aient une pratique d'intervention et de défense des femmes plutôt qu'un simple statut universitaire.

Idéalement, les panélistes auront une expérience pratique des questions discutées pendant l'atelier et leur choix dépendra des critères suivants:

- capacité d'analyse critique du sujet (au niveau personnel et systémique) et ce, à partir de la réalité: programmes qui ont fonctionné et pourquoi, à l'inverse des programmes qui ont échoué et pourquoi.
- capacité d'envisager de nouvelles avenues de solutions ou d'avoir une vision de ce qui pourrait venir remédier aux lacunes signalées.
- capacité de stimuler positivement les participants et de créer un environnement facilitant le choix et l'engagement vers des solutions.

Chaque panéliste fait une courte présentation (pas plus de 10 à 12 minutes) sur un sujet choisi par le comité organisateur. Même si ce sujet sera lié aux questions soulevées par le film, on suggère qu'il soit associé et rendu pertinent à votre communauté spécifique. (Par exemple, dans une communauté, on pourra discuter d'une cause spécifique et du rôle qu'y ont joué (ou non) divers organismes et intervenants judiciaires - mais tenez compte de la mise en garde exprimée à ce sujet en page 21.)

Le comité peut inviter au panel une survivante de violence, tout en gardant à l'esprit que beaucoup de représentantes des droits des femmes offrent souvent un survol plus complet de la question. Il est important de comprendre qu'il serait injuste envers cette femme de la singulariser à cause de la violence qu'elle a vécue ou de présumer que toute survivante est en mesure de présenter une perspective critique de l'expérience des survivantes, au-delà de la sienne propre. Il est essentiel qu'elle soit entièrement disposée à parler publiquement de ce qu'elle a vécu et qu'elle soit appuyée dans cette démarche.

La panéliste survivante est présente pour réagir non seulement au contenu du film mais aux présentations des autres panélistes. Si aucune survivante identifiable n'est disponible, une intervenante en maison d'hébergement peut apporter cet élément d'expérience à la discussion, l'important étant de toujours intégrer à l'atelier le vécu de ces femmes. Il faut aussi reconnaître qu'énormément de femmes sont en fait des survivantes de violence sexiste, même si elles ne choisissent pas de s'identifier en tant que telles.

Nous suggérons au comité organisateur de prévoir un peu d'argent pour les dépenses encourues par la panéliste survivante: par exemple, ses frais de déplacement ou de garde d'enfant. Lui verser des honoraires est aussi de mise.

Frais d'inscription

Le comité organisateur doit se pencher sur la question d'un coût d'inscription à l'atelier. L'entrée gratuite faciliterait les inscriptions individuelles et organisationnelles. Si l'argent manque mais que le comité organisateur préfère éviter des frais d'inscription, il peut être intéressant d'approcher quelques ressources de la communauté (à qui l'on pourra reconnaître un statut de commanditaires ou d'appuis). Il pourra s'agir d'organismes plus importants, tels la municipalité, des représentants politiques élus, des partis, des syndicats, une centrale syndicale, des entreprises locales, etc.

Matériel audiovisuel

Réserver longtemps à l'avance le matériel audiovisuel dont vous aurez besoin (que ce soit pour une location ou un emprunt). Le visionnement de *Ces femmes qui tuent* exigera un téléviseur couleur (le plus grand possible) et un magnétoscope de format VHS - ou, idéalement, un système de vidéo par projecteur et écran. On peut louer des copies additionnelles de *Ces femmes qui tuent* auprès de l'Office national du film du Canada, en composant le 1-800-267-7710.

Promotion de l'atelier

La publicité faite à votre atelier dépendra de la clientèle visée et du budget disponible. Cette tâche peut facilement être assignée à une personne désignée par le comité organisateur. Ce travail de promotion peut comporter divers moyens:

- publicité annonçant la tenue de l'atelier dans un journal local ou dans un bulletin professionnel;
- envoi à la presse d'un communiqué au sujet des objectifs de l'atelier;
- impression et distribution d'affiches ou de dépliants;
- organisation d'entrevues au sujet de l'atelier aux stations locales de radio et de télévision;

- inscription de l'activité dans la section communautaire du quotidien de la localité, quelques semaines avant le jour prévu.

Préinscription

Inviter les participants à s'inscrire à l'avance est une façon de faciliter la planification de l'atelier: dimension du groupe, de la salle requise, nombre de pochettes à préparer, etc. Un exemple de formulaire d'inscription est inclus à la fin de la présente trousse; pourquoi ne pas l'adapter et le poster à votre public-cible?

Kiosques d'information

Il serait intéressant de faciliter, dans la mesure du possible, la tenue de kiosques d'information en marge de l'atelier. Invitez une librairie féministe, des groupes de femmes, des groupes communautaires ou des services gouvernementaux à tenir un tel kiosque cette journée-là.

Pochettes des participants

Votre atelier sera d'autant mieux adapté à votre communauté particulière si vous préparez à l'avance une pochette que recevra chaque participant. Elle contiendra notamment:

- l'ordre du jour de l'atelier (adapté ou copié de la trousse);
- des articles de journaux et de revues de portée locale, nationale ou internationale au sujet de la violence faite aux femmes;
- des articles publiés par les panélistes invités (leur en demander la permission);
- des données statistiques locales ou provinciales - consulter les rapports annuels de coalitions de maisons d'hébergement ou d'organismes comme les services téléphoniques de crise, les corps policiers ou les ministères concernés (par ex., justice, santé et services sociaux);
- une version adaptée de la bibliographie apparaissant à la fin de la trousse, complétée par vos suggestions de publications, de livres et d'articles de revues spécialisées;

NOM

- des feuilles de papier pour prendre des notes;
- des cartons porte-nom pour identifier chaque personne ou l'organisation à laquelle elle appartient.

Le matériel distribué aux participants doit refléter les préoccupations et les réalités des gens à qui cet atelier est destiné et il doit référer directement au thème de l'atelier.

Liste aide-mémoire du comité organisateur

- Identifier la clientèle de l'atelier (par ex., milieu juridique, services sociaux, maisons d'hébergement)
- Choisir une date, un lieu et une salle
- Choisir l'animatrice
- S'adjoindre des personnes-ressources
- Choisir les panélistes
- Réserver le matériel audio-visuel
- Établir un point de contact
- Décider d'un coût d'inscription, au besoin
- Annoncer l'atelier
- Recevoir et analyser les formules d'inscription
- Mettre sur pied une table d'information
- Préparer les pochettes des participantes



Le présent guide a pour objet de fournir à l'animatrice certaines consignes pouvant l'aider à définir le format de l'atelier. Il est tenu pour acquis que celle-ci a déjà animé des ateliers portant sur des questions liées à la violence faite aux femmes.

Rôle de l'animatrice

L'animatrice encadre la discussion, fournit des renseignements lorsque nécessaire et procure un soutien aux participants. L'atelier aura d'autant plus de succès si l'animatrice possède une connaissance approfondie des problématiques et des cas abordés au cours de la journée. Son rôle est de créer un environnement permettant aux membres du groupe d'exprimer des opinions, des frustrations et des visions d'un monde différent dans un climat encourageant et constructif.

L'animatrice aurait avantage à reconnaître la difficulté qu'éprouvent souvent les gens à parler de la violence mortelle et faire valoir que certains participants ont sans doute été touchés par la violence sexiste dans un autre domaine de leur vie. Elle doit aussi encourager les autres à garder cette réalité à l'esprit et à manifester de l'appui aux gens qui expriment leurs opinions avec difficulté, ou aux personnes qui peuvent se sentir dépassées par le stress d'une journée entière consacrée à la violence mortelle.

Coanimation

Des formules de coanimation peuvent être retenues lorsque cela est possible et que le budget le permet. La coanimation peut augmenter la qualité du débat et constituer un modèle de solidarité. Les participants peuvent mieux s'identifier à l'une ou l'autre des personnes chargées de ce rôle, élargissant l'éventail des réactions et des interventions. Pour toutes les situations qui s'y prêtent, nous suggérons une équipe de coanimation homme-femme. Cela a pour effet de créer un climat plus ouvert et d'offrir un modèle de coopération entre hommes et femmes. De même, nous proposons que votre choix de l'équipe de coanimation reflète la diversité culturelle et ethnique de votre communauté ou votre région.

10 règles pour la bonne marche de l'atelier

1. Créer un climat amical mais sérieux dès le départ.
2. Écouter attentivement. On ne peut guider un débat si on ne comprend pas les interventions des participants ou si on ne les écoute pas.
3. Ne pas avoir peur des périodes de silence. Par contre, si une personne n'arrive pas à trouver ses mots, on peut tenter de l'aider sans la brusquer.
4. Être attentive aux réactions non verbales (hochements de tête, retraits physiques, dialogues entre participants).
5. Essayer de référer aux participantes les questions posées. L'animatrice ne joue pas un rôle d'arbitre ou de juge. Quand une question directe lui est posée, elle la retourne au groupe pour discussion.
6. Permettre à tous les participants d'exprimer leur point de vue. Si une personne monopolise ou accapare la discussion, il peut être utile de fonctionner par tour de parole.
7. Si la discussion piétine à cause d'une contestation de certains faits (par ex., les statistiques sur le pourcentage de femmes violentées au pays), il peut être utile de

désamorcer la situation en demandant au groupe si cette question est vraiment pertinente au progrès de l'atelier. L'animatrice peut aussi rappeler à l'auditoire que la raison d'être de l'atelier est le grave problème de la violence faite aux femmes, quelles que soient les statistiques.

8. Poser des questions ouvertes qui permettent d'élargir le débat. Ne pas hésiter à soulever des questions délicates qui n'auraient pas été mentionnées ou que vous sentez que les participantes cherchent à éviter. Ne pas hésiter à «se faire l'avocat du diable» pour faire progresser la discussion.
9. Recentrer le débat au besoin après une digression. Éviter que la discussion ne s'attarde sur des sujets qui ne sont pas directement liés au sujet de l'atelier.
10. Respecter les opinions exprimées par les participants même si elles sont totalement contraires aux vôtres. Si une personne devient agressive, empêcher le débat de dérapier vers l'attaque personnelle.



Ce qu'il faut avoir en main le jour de l'atelier.

- Copie de la trousse incluant guide et vidéo
- Liste des participants
- Profil des participants, selon les formulaires d'inscription
- Auto-présentation des panélistes
- Suffisamment de pochettes et de porte-noms pour les participants

Avant l'arrivée des participants

- Aménager la pièce: voir à faciliter la discussion, par exemple en déplaçant les tables (leur disposition en cercle facilite les échanges).
- Vérifier le bon fonctionnement de l'équipement audiovisuel et de sonorisation. Assurez-vous d'en comprendre le mode d'emploi.
- Monter une table de rafraîchissements.
- Faire une dernière vérification des matériaux nécessaires: papier, grands tableaux, tableau à feuilles mobiles, crayons-feutres, craie, ruban adhésif et le reste. Installer bien en vue une table d'accueil des participants.

Période d'accueil (15 min)

Remettre à chaque participant inscrit une pochette d'information (voir la section Pochette des participants); demander à chaque personne d'inscrire sur son porte-nom le sien et celui

de son organisation. Accueillir les personnes-ressources et leur donner une pochette et un porte-nom.

Présentation de l'atelier (20 min)

Il s'agit de présenter les intervenants, de clarifier les attentes et les objectifs de chacun, de s'entendre sur des définitions des sujets abordés et de présenter les activités à l'ordre du jour.

Commencer en reconnaissant que l'atelier n'entend pas réinventer la roue. Il est tenu pour acquis que la majorité des participantes disposeront d'une formation ou de suffisamment d'information et d'expérience directe liée à leur travail pour élaborer des stratégies d'action.

Demander aux personnes présentes de se présenter brièvement.

Présentation du film *Ces femmes qui tuent* (10 min)

Bref historique du film

Informar les participants de la longueur du film, de la raison de son visionnement et du rôle qu'a joué le film jusqu'à maintenant.

Questions à garder à l'esprit au cours du visionnement

Demander aux personnes présentes de s'identifier aux personnages qui correspondent le mieux à leur propre expérience de travail ou personnelle. Les inviter à se demander de quelle façon elles seraient intervenues différemment afin d'entraver le cours des événements. Faire preuve de doigté: l'exercice vise une recherche de solutions, non de coupables. Il est important de reconnaître que les gens auront sans doute une réaction affective au film et que la colère, la frustration, la tristesse ou la rage qu'ils ressentent peuvent aussi attiser la poursuite efficace de solutions à long terme. Les questions de l'animatrice peuvent ressembler à celles qui suivent:



1. Essayez de vous mettre dans la peau d'une personne qui aurait pu intervenir dans les situations véridiques dont vous allez bientôt prendre connaissance.
2. Comment auriez-vous pu éviter que la violence vécue par ces femmes ne dégénère jusqu'à une situation mortelle?
3. À quel moment auriez-vous pu intervenir?
4. Comment le système a-t-il échoué à répondre aux besoins de ces femmes et que pensez-vous qu'il est possible de faire pour le transformer?

Visionnement du film *Ces femmes qui tuent* (50 min)

Retour sur le film (40 min)

Ce moment est crucial pour la suite de l'atelier. L'animatrice demande aux participants de communiquer leurs réactions en réponse aux questions posées avant le visionnement. Il est important de canaliser les émotions et l'énergie suscitées par le film de façon à ce que les participants ne se sentent pas paralysés face à ce qu'ils viennent de voir. Il est aussi important d'offrir la parole à chacun mais sans insister pour obtenir d'eux une réaction; certaines voudront attendre avant de s'exprimer. Être attentive: si une personne semble éprouver de la difficulté, prendre le temps de l'approcher au moment de la pause et de lui offrir de l'assistance.

Discussion en panel (1 h et 15 min)

L'animatrice a d'abord pour rôle de présenter chaque panéliste et de guider la discussion. Le temps alloué pour chaque exposé variera selon le nombre de panélistes et le respect de l'horaire est essentiel. Après les exposés, les participants sont invités à prendre la parole à leur tour et les panélistes à leur répondre. L'animatrice encouragera les participants à



demander aux panélistes comment les situations décrites dans le film auraient pu être évitées ou traitées différemment.

Module spécifique (2 h)

Cette section d'une durée de 2 heures doit être consacrée à l'un des modules spécifiques suivants:

Modules:

- 1) Les systèmes pénal et judiciaire: procureurs de la Couronne, avocats de la défense, procureurs, agents de police et de probation, personnel judiciaire et représentantes des femmes - voir p. 39; **OU**,
- 2) Les secteurs psycho-social et médical: professionnels de la santé, agents de logement, d'aide sociale et de service social, agents de protection de la jeunesse, enseignants et étudiants, conseillers et thérapeutes, agents de syndicat - voir p. 51; **OU**,
- 3) La communauté des maisons d'hébergement: employées des refuges, bénévoles, groupes de femmes anti-violence, survivantes - voir p. 61.

Module Stratégies d'action: Comment créer un projet transformatif (1 h)

Le module Stratégies d'action est à l'apogée des efforts de l'atelier. Chacun des éléments de l'ordre du jour - visionnement, discussion en panel, analyses et suggestions venues des participants - mène à ce point d'arrivée. Forts du cheminement de l'atelier, les participants sont invités à formuler des stratégies d'action réalistes.

Au cours de l'atelier, ils ont discuté de plusieurs questions importantes et pris conscience des nombreux obstacles à surmonter dans leur environnement professionnel. Voici arrivé le moment d'effectuer l'intégration des renseignements venus du débat, du film et des exposés du panel, en donnant la priorité à des stratégies concrètes d'action face auxquelles les participants seront en mesure de s'engager collectivement.

Les participants doivent aussi songer à élaborer un mécanisme de suivi approprié aux stratégies d'action issues de la journée, ou à décider des personnes à qui confier ce mandat:

Lire à haute voix et noter sur un tableau noir ou un tableau à feuilles mobiles chacune des actions, des transformations et des idées suggérées au cours du Module spécifique; demandez aux participants d'en développer une ou deux. Aidez les participants à élaborer une stratégie de mise en oeuvre de la ou des solutions concrètes choisies. Chaque groupe qui participe à un tel atelier a une dynamique propre, qui dépend de sa composition. Vu ce contexte, la liste d'éléments suivants peut faciliter la création de ces solutions.

1. Intention globale: l'animatrice décrit de façon générale ce que le groupe veut accomplir comme changement ou action.
2. Résistances: à quelles résistances risque-t-on de faire face? Comment peut-on les surmonter ou les éviter? Les participants identifient les difficultés prévisibles à la mise en oeuvre du projet souhaité:
 - résistances du milieu de travail ou de l'employeur;
 - désintérêt de leurs collègues;
 - ostracisme;
 - absence de volonté politique de changement.
3. Objectifs du projet:
 - court terme;
 - moyen terme;
 - long terme.
4. Moyens d'atteindre les objectifs choisis:
 - quelle action individuelle ou collective veut-on poser?
 - quelles ressources (physiques, humaines et financières) cette action exige-t-elle?
 - quelles ressources existent déjà dans la communauté concernée? Sur quelles ressources organisationnelles peut-on déjà compter? Par exemple, un ou une délégué(e) syndical(e) pourra décider d'encourager les gens de son unité à se joindre à l'action. Ce groupe peut



Ce module spécifique soulève des questions pertinentes pour les personnes oeuvrant dans chacun des secteurs de ce qu'on appelle communément l'appareil du droit pénal:

- Procureurs de la couronne, avocats;
- Agents de police, de libération provisoire et de probation;
- Système judiciaire;
- Représentants des femmes.

Consignes à l'animatrice:

1. Bien que la plupart des participants à l'atelier vous posent des questions liées à l'appareil du droit pénal, nous savons que les femmes sont bien plus nombreuses à voir leur vie affectée par le dédale du droit de la famille: questions de garde et d'accès à leurs enfants, obtention d'ordonnances de non-communication, accès à la séparation ou au divorce, perception des pensions alimentaires pour elles et pour leurs enfants, propriété du domicile familial, etc. Un des principaux problèmes auxquels font face les femmes violentées - et en particulier celles qui essaient d'échapper à cette violence - est que leur vie échappe aux protections de l'un ou l'autre. Compte tenu des personnes qui participent à l'atelier, il pourra être utile d'orienter en partie le débat sur le manque de coordination entre ces deux systèmes, surtout si des avocates ou des juges en droit civil ou de la famille participent à l'atelier.



2. Demander à quelqu'un (autre que l'animatrice) de prendre en note les grandes lignes du débat afin de les soulever lors du module Stratégies d'action.
3. Notez que la première section du présent module traite de questions plus générales, afin d'amener l'ensemble du groupe à un débat d'ensemble avant d'adresser des questions plus particulières à chaque secteur en cause. Nous espérons que ce mode d'animation évitera aux responsables de trouver l'atelier trop «confrontant».
4. Il est évident que tout ce module ne saurait être traité en 2 heures. Il faudra effectuer des choix, compte tenu des participants et de leur expertise pour décider des questions et des domaines de discussion à privilégier ou laisser de côté. La formule de l'atelier offre pareille souplesse. On ne doit pas en faire une course contre la montre dans l'espoir de traiter tous les sujets mentionnés ici.

Entrée en matière

L'animatrice lit simplement les mots qui suivent aux participants.

Ce module de 2 heures entend faciliter un échange entre les divers secteurs du système, afin de repérer les obstacles et les failles dans la sécurité que nous offrons aux femmes.

Notre but est d'amorcer un débat constructif qui mène à des stratégies d'action concrètes, dans le but de mieux venir en aide aux femmes qui cherchent à quitter des relations marquées par la violence avant que cette violence ne provoque de perte de vie. Car nous parlons aujourd'hui de la violence mortelle, l'ultime acte de violence.

Nous savons qu'au Canada, plus de 100 femmes sont tuées à chaque année par un conjoint.³ Nous savons aussi que ce nombre est à peu près stationnaire depuis les 20 ans où l'on mesure ce phénomène de «fémicide intime». Nous savons aussi qu'à chaque année, quelque 30 femmes en viennent à tuer leur conjoint au Canada.⁴



Par contre, il y a des différences importantes entre le meurtre de femmes par leur conjoint et le meurtre d'hommes agresseurs par leur conjointe. Nous savons, par exemple, que les femmes courent le plus grand danger d'être tuées lorsqu'elles viennent de quitter ou sont en train de quitter un conjoint agresseur ou lorsque cet homme croit, à tort ou à raison, qu'elle s'appête à quitter la relation. (C'est ce que démontre particulièrement le rapport *Women Killing: Intimate Femicide in Ontario* mentionné plus tôt.)

Les femmes, par contre, recourent à la violence mortelle lorsqu'elles en viennent à croire qu'il ne leur reste aucun autre choix - c'est-à-dire, qu'elles doivent tuer ou être tuées - et la protection de leurs enfants joue habituellement un grand rôle dans ces situations. La motivation des hommes qui tuent les femmes qu'ils prétendent aimer tient avant tout de leur impression d'être propriétaires de leur compagne et de leur sentiment d'un droit au pouvoir et au contrôle. Chez les femmes, par contre, c'est la terreur absolue d'être assassinée et l'impression de n'avoir d'autre choix pour se protéger, elles et leurs enfants (donc une légitime défense de dernier recours) qui sous-tend le fait de tuer un conjoint agresseur. Ce genre de meurtre a souvent lieu après plusieurs années d'une relation qui se dégrade et devient de plus en plus violente.

Les agresseurs poursuivent, blessent, attaquent ou tuent leur conjointe, notamment lorsque ces femmes tentent de partir. À l'opposé, il est extrêmement rare qu'une femme tue un ex-conjoint. Cette différence tient à une foule de facteurs systémiques.

Les problèmes et les dilemmes présentement enracinés dans les contradictions de l'appareil de justice pénal proviennent du fait que celui-ci ne tient pas compte des polarités du pouvoir et de domination, qu'il s'agisse de sexisme ou de racisme systématisé. Il existe en effet une structure sociale qui sous-tend et informe des comportements que le droit criminel



envisage, de par sa nature même, comme des choix et des décisions d'ordre strictement individuel.

Certains de ces dilemmes se reflètent dans les rapports entre la discrétion judiciaire et les consignes politiques, entre les besoins en ressources et la volonté politique des gouvernants, et entre les divers choix possibles au niveau des sentences et de l'incarcération.

Comment les personnes des systèmes pénal et judiciaire réconcilient-elles de telles contradictions, tout en trouvant des façons concrètes d'assurer une protection aux femmes qui vivent une violence pouvant dégénérer jusqu'au meurtre? Le présent module de 2 heures entend faciliter un débat ouvert sur ces questions.

Débat d'ensemble: Ces femmes qui ont tué

Comment le système a-t-il échoué à répondre aux besoins des trois femmes présentées dans le film?

Quelles lacunes de ce genre êtes-vous en mesure de constater dans chacun des secteurs où vous travaillez?

Qu'aurait-on pu faire, ou qu'aurait-on dû faire pour changer quelque chose à la situation de ces femmes? Personnellement, qu'auriez-vous fait, ou que feriez-vous aujourd'hui?

Comment votre communauté aurait-elle traité la situation de ces femmes - énumérer les divers secteurs présents et la réaction des représentantes de chacun.

En 1995, le ministère fédéral de la Justice, suite aux demandes répétées de la Société Elizabeth Fry et d'autres groupes de femmes, a ordonné une révision en bloc des sentences des femmes purgeant une sentence fédérale pour avoir tué un conjoint agresseur en situation de légitime défense. Les conditions de cette révision de sentences sont disponibles à votre bureau local de la Société Elizabeth Fry. (Nous suggérons à l'animatrice de lire ces conditions aux participants et



d'en discuter. Essayer d'obtenir la participation d'une membre de la Société Elizabeth Fry participe à l'atelier.)

Considérez-vous que les femmes présentées dans le film méritent une considération spéciale dans un tel processus de «révision»?

Soutenez-vous que les femmes qui tuent dans de telles situations devraient pouvoir plaider la légitime défense ou l'homicide justifié?

En quoi leur traitement par l'appareil pénal est-il distinct de celui des hommes qui tuent leur femme, en ce sens que la plupart des hommes qui tuent leur épouse voient l'accusation réduite à celle d'homicide involontaire coupable?

Êtes-vous au courant de l'affaire Lavallée? Qu'en connaissez-vous? (Au besoin, l'animatrice rappellera les grandes lignes de cette cause.)

Quels problèmes soulève pour vous le «syndrome de la femme battue»? Êtes-vous en accord ou en désaccord avec les propos tenus par Ann Jones dans le film?

Interroger la tendance croissante à «médicaliser» les réactions des femmes battues et à y associer toutes sortes de «syndromes». À quoi cela tient-il selon vous? Comment pouvons-nous trouver de nouvelles façons de poser la question de la responsabilité?

Débat d'ensemble: Ces femmes qui sont tuées

Tout en gardant à l'esprit l'avertissement donné plus tôt, aborder des cas ayant surgi dans chacune de vos communautés afin de donner à l'atelier une pertinence locale. Quelles sont les cas de femmes tuées par leur conjoint que les participants peuvent discuter dans leurs propres communautés? De quelles différences êtes-vous conscients quant à la nature de la violence mortelle pour ce qui est du meurtre des femmes («fémicide») ou des hommes («homicide»)?



Quelle formation avez-vous reçue quant à la nature du fémicide intime, ou même à l'existence de cette catégorie? Quelles ressources pédagogiques additionnelles vous sembleraient pertinentes?

Comment les divers secteurs de l'appareil judiciaire ont-ils traité les causes dont vous avez entendu parler et en quoi auraient-ils pu faire mieux? Combien de fois la femme en question avait-elle appelé la police, obtenu une ordonnance de non-communication ou était-elle retournée devant le tribunal, etc.?

Souligner que, durant le film, certains commentateurs font valoir que les femmes qui tuent ont fait tout ce qu'elles ont pu imaginer pour trouver aide et protection. Pourquoi leur attribue-t-on cette entière responsabilité?

Selon vous, que veut dire Ann Jones en affirmant que, lorsqu'une femme battue se fait tuer, d'autres hommes se servent de ce fait pour terroriser des femmes?

Que veut-on dire dans le film lorsqu'on affirme que «tous les hommes bénéficient de la violence faite aux femmes parce qu'elle a pour effet de les garder à leur place»? Et que «tous les hommes, même les hommes non violents, souffrent des effets de la violence masculine»?

Questions spécifiques à chaque secteur

Demandez aux gens des divers secteurs représentés à l'atelier d'expliquer la part ou le rôle de leur champ d'activité dans la violence faite aux femmes. Préciser le peu de distinction entre la situation des femmes qui tuent et celle de l'ensemble des femmes battues et tuées.

Corps policiers

Quelle formation avez-vous reçue ou donnée concernant les femmes et la violence mortelle? De quelles ressources croyez-vous que vous ou votre corps policier auriez besoin?



Quelles sont les pratiques d'inculpation dans votre communauté?

Bénéficiez-vous d'une politique de dénonciation obligatoire? Si oui, ou sinon, qu'en pensez-vous? Sensibiliser le groupe aux délicates questions entourant les politiques prodénouciation, c'est-à-dire priver la femme du contrôle de la situation versus lui fournir plus de protection.

Certaines gens prétendent que si un homme est décidé à abattre sa conjointe, il n'y a rien à faire qui puisse l'en empêcher. Partagez-vous cette conviction? Que croyez-vous que l'on puisse faire?

À quelles contradictions fait-on face lorsqu'on entend Melissa dire: «Gordon m'en voulait de l'avoir fait emprisonner», et un policier dire: «La femme est terrifiée, elle veut qu'on la protège, maintenant c'est le policier qui porte plainte»?

Avez-vous entendu parler de la pratique de plus en plus courante de plaintes en retour portées contre les femmes violentées? Si oui, à quoi attribuez-vous cette augmentation?

Lorsque le policier interviewé dans le film affirme «qu'une querelle domestique, c'est dangereux», il semble faire référence à sa propre sécurité et non à celle de la femme - comment traitez-vous ce problème dans votre corps de police?

Avez-vous recours à la nouvelle loi sur le harcèlement criminel pour contrer les comportements de poursuite et de menace? Les procureurs de la Couronne intentent-ils des poursuites pour ce délit ou se contentent-ils de négocier une inculpation réduite? Savez-vous que certains agents de police continuent à dire aux victimes: «Désolé, nous ne pouvons rien faire tant qu'il ne vous attaque pas physiquement.»

Procureurs de la Couronne

Quelle formation avez-vous reçue ou donnée concernant



les femmes et la violence mortelle? Que pensez-vous qu'il serait utile d'apprendre dans ce domaine?

Quelles sont vos lignes directrices en matière de poursuite? De quel niveau du système dépendent les choix décisionnels en cette matière? Avez-vous l'impression d'avoir suffisamment, ou trop, de discrétion à cet égard en tant que procureur?

Qu'arrive-t-il lorsqu'une femme veut faire retirer une plainte déposée par la police? Ces décisions se prennent-elles cas par cas? À quelles motivations associez-vous sa requête? Que faites-vous face aux «témoins hésitants ou hostiles»? Quelle serait une meilleure approche, selon vous?

Quelles réactions de ressac anti-victimes avez-vous constatées dans l'appareil judiciaire? Chez les policiers? Chez d'autres procureurs de la Couronne?

Travaillez-vous de concert avec la victime, la survivante ou la conjointe lorsque vous préparez votre poursuite?

Avez-vous suffisamment accès à des services spécialisés de soutien aux victimes? Comment les utilisez-vous? De quelle façon coopérez-vous avec des représentantes des femmes? Si vous ne le faites pas, pourquoi?

Quels changements faut-il apporter au système pour qu'il assume plus de responsabilité à l'égard des femmes et de la société en général? Croyez-vous que les procureurs de la Couronne ont besoin de plus de formation? De ressources? De solutions de rechange?

Que croyez-vous qu'il serait possible de faire pour accélérer le traitement de cas à risque élevé comme ceux traités dans le film? (Ou ceux présentés à titre d'exemples connus dans la communauté?)

Agents des services de probation et de libération conditionnelle

Quelle formation avez-vous reçue ou donnée concernant les femmes et la violence mortelle? Que pensez-vous qu'il serait le plus utile dans ce domaine?



Vous êtes en bout de ligne de l'appareil judiciaire canadien et vous êtes en contact avec les contrevenants plus longtemps que personne d'autre dans le système - pouvez-vous nous faire part d'une partie de ce que vous enseigne ce travail?

Quelles ressources existe-t-il dans votre communauté pour le counseling et le «traitement» des hommes agresseurs ou violents?

Êtes-vous au courant des recherches qui semblent démontrer l'inefficacité de ces programmes?

Avertissez-vous la conjointe lorsque vous vous apprêtez à libérer son agresseur? Quels éléments de sécurité pourrait-on instaurer, selon vous, afin de fournir aux femmes une véritable protection?

Tables de concertation

Quels protocoles et interventions concertées existe-t-il entre les divers secteurs de l'appareil? S'il en existe, avez-vous remarqué une plus grande responsabilité à l'égard des femmes; s'il n'en existe pas, croyez-vous qu'il devrait y en exister dans votre secteur?

Les protocoles, politiques et procédures qui existent dans votre secteur font-ils l'objet d'une application véritable, et cette application est-elle soumise à un contrôle réglementaire? Quelles sanctions sont prévues dans le cas où ces protocoles ne sont pas respectés? Comment pensez-vous qu'ils pourraient être renforcés? S'il existe des protocoles dans votre communauté, ceux-ci fonctionnent-ils? Et si oui, ont-ils été imposés par l'administration provinciale ou sont-ils nés des recommandations de la communauté des maisons d'hébergement?

Appareil judiciaire

Quelle formation avez-vous reçue ou donnée concernant les femmes et la violence mortelle? Que pensez-vous qu'il serait utile dans ce domaine?



Quelle formation avez-vous reçue concernant le domaine plus général de l'ensemble des formes de violence infligées par les hommes aux femmes?

Savez-vous s'il existe des programmes de formation et de perfectionnement concernant l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés?

Croyez-vous que cet article devrait bénéficier d'une application plus étendue afin de solutionner le problème de l'inégalité systémique des femmes quant à la violence masculine qu'elles subissent?

Quelles stratégies fonctionneraient, selon vous, pour rendre ce genre de formation nécessaire au perfectionnement des juges? Êtes-vous au fait du mouvement de ressac que l'appareil judiciaire oppose à tout ce domaine de la formation permanente? Partagez-vous l'opinion voulant que ce genre de perfectionnement saperait l'indépendance de la magistrature?

Débat d'ensemble: questions à soulever

Les femmes de couleur, les femmes autochtones et celles de beaucoup d'autres communautés éprouvent de nombreux autres problèmes qui les empêchent souvent d'appeler même à l'aide. Ainsi, beaucoup d'immigrantes et de réfugiées craignent la déportation pour elles ou leur conjoint si elles appellent la police ou demandent quelque autre intervention. Beaucoup de femmes craignent aussi qu'en appelant la police pour mettre fin à la violence, elles mettent leur conjoint à la merci d'un appareil policier et pénal raciste et discriminatoire. Comment pouvons-nous répondre à leurs besoins dans notre travail tout en tentant de leur garantir à elles, ainsi qu'à leur conjoint, un traitement équitable?

Commentaire: Le secret des modèles pertinents de résolution de la violence faite aux femmes dans l'appareil judiciaire canadien tient à un effort consistant et concerté de



l'ensemble des composantes du système: réaction de la police, protection des plaignantes, succès de la poursuite et choix offerts aux plaignantes.

Quelles frustrations éprouvez-vous à travailler dans un système ainsi segmenté? Quelles suggestions auriez-vous pour le rendre plus responsable et plus efficace?

Quelles résistances rencontrez-vous dans le système lorsque vous tentez de résoudre ces problèmes, et comment pourriez-vous trouver de l'appui à cet égard?

Comment le système pourrait-il, selon vous, solutionner le problème des femmes aux prises avec la violence conjugale, de façon à ce que la situation ne dégénère pas jusqu'à la mort de la femme ou de son conjoint?

Croyez-vous que la stratégie de «judiciarisation» de la violence conjugale soit la meilleure ou la seule solution? Pourquoi, ou pourquoi pas? En quoi a-t-elle fonctionné jusqu'ici?

Comment l'appareil judiciaire peut-il compléter un travail d'éducation et de prévention?

Compte tenu des restrictions fiscales et budgétaires imposées dans tous les secteurs, quelle est la meilleure façon de coordonner nos stratégies pour garantir aux femmes une protection réelle et pour rendre nos systèmes responsables envers leurs besoins?

Que pouvez-vous suggérer comme politiques ou protocoles qui contribueraient à rendre votre travail plus efficace?

Les femmes ont besoin de véritables représentantes liées à la lutte pour l'égalité des femmes et indépendantes du système de justice pénale. Quel appui, quelle autonomie et quelle légitimité reconnaissez-vous à ces intervenantes dans votre travail? Mettre fin à la violence faite aux femmes est un élément fondamental des droits de celles-ci à l'égalité; il ne s'agit pas d'une simple revendication de meilleurs services pour les victimes ou de «droits des victimes». (Amorcer un débat à ce sujet.)



Quels choix et quelles solutions existe-t-il dans votre localité pour les femmes qui échappent à la violence: accès à un logement abordable; formation professionnelle et développement économique; soutien immédiat - financier, judiciaire et policier; et de quelles ressources dispose chaque femme pour accéder avec ses enfants à une véritable autonomie?

Ne reconnaît-on pas que tout ceci entretient un rapport avec l'égalité des femmes et que c'est une question de volonté politique? Et si oui, que pouvons-nous faire pour régler collectivement ce problème fondamental?

Transition au module Stratégies d'action

Explorer et discuter les questions suivantes:

Avons-nous quelques suggestions de stratégies d'action qu'il serait possible d'élaborer ici même, compte tenu des commentaires et des problèmes dont nous avons pris conscience?

Qu'aimeriez-vous voir discuté au cours de la dernière phase de l'atelier?

À quelle action concrète seriez-vous prêt à vous engager, en tant que groupe, pour vous assister dans votre travail et pour aider des femmes comme celles que nous a présentées le film?

Amener ces idées au module Stratégies d'action.

Retourner maintenant à la page 36.

³ Supra, note 2, p. 12.

⁴ Supra, note 1, p. 12.

Les secteurs psycho-social et médical





À qui s'adresse cet atelier

Cet atelier est destiné à toutes les disciplines du secteur des services sociaux, aux professionnels de la santé, aux agents de logement, d'aide sociale et aux travailleurs sociaux, aux intervenants en protection de la jeunesse, au personnel enseignant et aux corps étudiants, aux agents syndicaux, aux conseillers et thérapeutes, etc.

L'animatrice doit bien préciser l'objectif du débat, à savoir formuler des suggestions constructives de stratégies d'action et guider le groupe en ce sens.

L'atelier débutera avec une discussion plus générale de la violence masculine envers les femmes: femmes âgées, adolescentes, fillettes, femmes handicapées, de couleur, autochtones. Nous parlons notamment de la violence mortelle, c'est-à-dire des femmes qui sont tuées par leur conjoint et des femmes qui en viennent à tuer leur agresseur.

L'atelier a pour objet de favoriser la création de modèles transdisciplinaires d'éducation, de coopération et d'action, ainsi que l'élaboration de stratégies d'action concrètes pour venir en aide aux femmes qui cherchent à échapper à une relation violente avant que l'intimidation et la violence n'y dégénèrent jusqu'à une situation mortelle.

Note à l'animatrice

Demander à quelqu'un (autre que l'animatrice) de prendre en



note les grandes lignes du débat afin de les soulever lors du module Stratégies d'action.

Entrée en matière

L'animatrice lit ce qui suit aux participants.

Il est devenu essentiel d'amener toutes les parties à la table de concertation. Nous ne croyons plus, heureusement, que ce qui se passe dans «le secret du foyer» est nécessairement une question de vie privée, ni que les femmes demeurent dans des relations marquées par la violence parce qu'elles s'y plaisent. Nous savons aujourd'hui qu'elles ne sont pas responsables de la violence. Nous connaissons les effets néfastes que subissent les enfants du fait de voir leur mère être battue ou tuée. Nous comprenons maintenant que la violence est un comportement appris et donc, qu'on peut désapprendre.

Ces personnes, ces femmes et ces enfants qui ont souffert entre les mains des hommes, vous les rencontrez ou allez les rencontrer quotidiennement dans votre travail. Ce n'est qu'en travaillant tous ensemble de concert que nous arriverons à faire reculer la tolérance sociale dont bénéficie la violence. Il ne suffit plus de dire des choses comme: «Eh bien, c'est un problème de femmes, cela revient aux maisons d'hébergement», ou «La violence est un crime, que les tribunaux s'en occupent». C'est à nous tous de faire notre part, de parfaire notre formation et d'améliorer notre réponse à cette demande, dans l'espoir que femmes et enfants n'aient pas à fuir leurs maisons et à se réfugier en maison d'hébergement, et avant que la violence n'exige l'intervention des policiers et des démarches devant les tribunaux. C'est à vous de trouver votre place dans cette lutte et de consacrer votre énergie et vos ressources à endiguer cette forme de violence.

Ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est de la violence masculine à l'endroit des femmes et, plus spécifiquement de la violence mortelle, l'ultime acte de violence.



Nous savons qu'au Canada, plus de 100 femmes sont tuées à chaque année par leur conjoint.⁵ Nous savons aussi que ce nombre est à peu près stationnaire depuis les 20 ans où l'on mesure ce phénomène de «fémicide intime». Nous savons aussi qu'à chaque année quelque 30 femmes en viennent à tuer leur conjoint au Canada.⁶

Il existe des différences importantes entre le meurtre de femmes par leur conjoint et le meurtre d'hommes agresseurs par leur conjointe. Nous savons, par exemple, que les femmes courent le plus grand danger d'être tuées lorsqu'elles viennent de quitter ou sont en train de quitter un partenaire agresseur ou lorsque ce partenaire croit, à tort ou à raison, qu'elle se prépare à quitter la relation. (C'est ce que démontre particulièrement le rapport *Women Killing: Intimate Femicide in Ontario* mentionné plus tôt.)

Les femmes, par contre, recourent à la violence mortelle lorsqu'elles en viennent à croire qu'il ne leur reste aucun autre choix - c'est-à-dire, qu'elles doivent tuer ou être tuées - et la protection de leurs enfants joue habituellement un grand rôle dans ces situations.

La motivation des hommes qui tuent les femmes qu'ils prétendent aimer tient avant tout de leur notion d'être propriétaires de leurs compagnes et de leur sentiment d'un droit au pouvoir et au contrôle. Le fait que cette croyance s'appuie sur tout un appareil social qui continue à refuser l'égalité aux femmes nous démontre la nature systémique de la violence envers les femmes, tout en expliquant ce pourquoi elle nous semble si difficile à déraciner.

Chez les femmes, c'est la terreur absolue d'être assassinées et l'impression de n'avoir d'autre choix pour se protéger, elles et leurs enfants (donc une légitime défense de dernier recours), qui les amène parfois à tuer un conjoint agresseur. Cela se produit souvent après plusieurs années d'une relation qui se dégrade et devient de plus en plus violente.



Au Canada, la violence infligée aux femmes a maintenant fait l'objet de recherches et d'analyses très poussées; nous savons qu'au moins une femme sur six rapporte avoir subi une forme ou une autre de violence.⁷ Tous les secteurs de notre société doivent prendre en compte ce déni systémique du droit des femmes à l'égalité. Autre exemple: on a noté qu'au moins 20% des femmes admises d'urgence en chirurgie sont des victimes de violence conjugale.⁸ Quatre-vingt pour cent des femmes ayant une déficience fonctionnelle rapportent avoir déjà subi des agressions.⁹ Des études indiquent que de 40% à 60% des hommes agresseurs ont assisté à de la violence conjugale durant leur jeunesse.¹⁰ Presque la moitié des cas de violence conjugale débutent au cours de la première grossesse de la victime.¹¹ Nous savons aussi que plus de 50% des jeunes contrevenants accusés de crimes de violence contre la personne ont été exposés à de la violence dans leur milieu familial.¹²

Cet atelier est une occasion de se demander ce qu'il est possible de faire dans chacun de nos secteurs pour formuler des solutions transformatrices.

Faire un tour de parole avec les participants si cela n'a pas été fait plus tôt. Demandez-leur de préciser le secteur, l'organisme ou le ministère pour lequel ils travaillent ainsi que ce en quoi leur rôle est essentiel pour venir en aide aux femmes comme celles du film.

Le personnel des services sociaux est souvent le tout premier à identifier une situation de violence, servant ainsi de porte d'entrée au réseau et aux ressources dont les femmes ont besoin pour échapper à ce genre de relation.

C'est donc souvent à vous que revient la responsabilité de l'accès d'une femme au réseau et de ses possibilités d'autonomie éventuelle.

N.B.: le réseau en question est très divers. D'autres participants à l'atelier, extérieurs au réseau des services sociaux et de la santé, peuvent elles aussi devenir à l'occasion ce premier



contact extérieur d'une femme violentée; il peut s'agir d'un collègue de travail, d'un membre du clergé ou d'un organisme de charité, d'une enseignante, etc. Quel rôle pouvez-vous jouer pour aider une femme à quitter une relation marquée par la violence? Comment pouvez-vous commencer à aborder le sujet sans forcer cette femme à dévoiler sa situation si elle s'avère hésitante, prudente ou apeurée? Vous êtes peut-être le tout premier contact dont elle dispose à l'extérieur du milieu violent où elle est captive. Les leçons de cette interaction (est-elle crue, validée, traitée avec respect?) pourraient bien déterminer si elle franchira la prochaine étape vers sa sécurité.

Les femmes de couleur, les femmes autochtones, les immigrantes, les réfugiées et les femmes de différentes communautés font face à d'autres difficultés qui les empêchent souvent d'appeler même à l'aide. Un grand nombre de points de services sociaux ne disposent pas de services d'interprétation culturelle ou autres, et nombreux sont ceux dont le personnel ne compte aucune personne issue de la communauté des femmes en cause. Qu'est-il possible de faire dans votre secteur de travail pour garantir que les femmes aux besoins différents arriveront à obtenir les services dont elles ont besoin de personnes qui arrivent à les comprendre et qui ne sont ni racistes, ni condescendantes?

Quel rôle pouvez-vous jouer et comment pouvez-vous l'exercer de façon à venir en aide à des femmes comme celles du film?

Quelles sont les limites de votre rôle? Croyez-vous qu'il y a des changements à effectuer pour vous permettre de travailler de façon plus efficace avec des femmes comme celles que nous avons vues dans le film? Si oui, quels sont ces changements et que faudrait-il pour qu'ils soient mis en oeuvre?

Avez-vous déjà travaillé avec une femme qui a tué son conjoint ou qui a vécu des circonstances semblables à celles des femmes du film, ou avez-vous travaillé avec une femme qui a fini par mourir entre les mains de son conjoint?



Comment avez-vous répondu à leurs demandes? Cette réponse vous a-t-elle donné satisfaction ou y a-t-il quelque chose de différent que vous auriez aimé pouvoir faire? Si oui, pourriez-vous nous en faire part?

Selon vous, quel soutien de votre secteur ou d'autres secteurs pourrait avoir un effet préventif face à de pareilles situations?

Jusqu'ici, nous avons parlé de femmes dont nous savons clairement qu'elles sont violentées. Mais, bien sûr, les femmes ne se présentent pas toujours comme telles et beaucoup d'entre elles vivent un déni de ce qu'elles subissent. Pourquoi croyez-vous qu'il en est ainsi et quel genre d'indices vous sont utiles pour déceler la possibilité qu'une femme vive la violence conjugale?

Comment réagissez-vous en pareille situation?

Comment appuyez-vous cette femme, quelle que soit sa décision?

Quelle impression ressentez-vous lorsqu'une femme prend une décision qui, selon vous, peut éventuellement mettre sa vie en danger?

Comment vivez-vous cela au plan personnel? Par exemple, où trouvez-vous du soutien?

Ressources

L'animatrice traite brièvement de l'importance de chaque secteur et des personnes présentes, en validant l'importance et la difficulté de leur travail, ainsi que l'isolement qu'elles et nous devons si souvent subir. Amener ainsi les participants à parler du besoin de briser cet isolement et d'établir un lien avec d'autres personnes faisant le même travail.

Où trouvez-vous les ressources dont vous avez besoin pour votre travail?

Quelles sont les ressources disponibles dans votre communauté au niveau du soutien et du partage avec d'autres personnes qui effectuent un travail semblable auprès des femmes?



Il est important de bien connaître les ressources à la collectivité disponibles dans votre région: demander au groupe de les énumérer. Indices:

- services sociaux
- emploi
- appui financier
- programmes de rattrapage
- logement
- cours de français
- services
- nourriture
- groupes de soutien
- école et formation continue
- culture
- garderies
- transport
- services à l'enfance
- réseaux de femmes plus âgées
- counseling
- santé et médecine

Demander aux participants s'ils connaissent quelques-uns de ces services à la collectivité disponibles dans leur région et s'ils ont un bon rapport avec eux.

Compiler un répertoire des ressources de votre collectivité (soutien financier, services, subventions, programmes de formation, programmes d'emploi, banques alimentaires, services à l'enfance, etc.). Inclure les organismes et les services.

Demander au groupe de faire état des obstacles que peuvent rencontrer les femmes qui désirent accéder à ces services ainsi que des façons de les surmonter.

En quoi un changement d'optique de l'organisme fournisseur de services pourrait-il transformer le soutien offert aux femmes?

Vous arrive-t-il d'éprouver certaines difficultés du fait que certains autres organismes ou services avec qui vous pouvez



avoir à collaborer refusent de tenir compte de certaines des conditions communes aux femmes violentées? Avez-vous trouvé des façons novatrices de régler ce problème?

Définitions et protocoles

Dans votre secteur ou domaine, quelle est votre «définition de travail» de la violence conjugale ou de la violence sexiste en général? Est-ce une question significative, compte tenu de votre domaine?

Ces définitions sont-elles pertinentes aux besoins des femmes que vous desservez?

Ont-elles une influence positive ou négative sur votre mode de fonctionnement?

Qui formule ces définitions opérationnelles?

Avez-vous eu l'occasion de participer à leur formulation? Si non, quel genre de modification aimeriez-vous y apporter et pourquoi?

Existe-t-il dans votre secteur (santé, éducation, protection de la jeunesse, service social) des protocoles relatifs à la dénonciation obligatoire de la violence faite aux femmes, de la violence conjugale ou des mauvais traitements infligés aux enfants?

Votre expérience vous permet-elle de dire si de tels protocoles contribuent ou sont nécessaires à un traitement plus systématique de la violence faite aux femmes? Par exemple, une étude réalisée en Ontario indique que l'institution d'une politique et d'une procédure formelle de dénonciation de la violence conjugale dans un hôpital s'est traduite par une hausse de 1500% des rapports.¹³ Cependant, la dénonciation obligatoire peut enlever aux femmes le droit à leurs propres choix. (Aborder avec le groupe certains des débats et choix éthiques en jeu.) Par exemple, si une femme ne veut pas dénoncer la violence, pensez-vous qu'elle devrait le faire ou que vous devriez le faire à sa place?



Discuter des raisons pour lesquelles celle-ci peut ne pas vouloir rapporter l'incident, les motifs pouvant aller de sa sécurité à la protection de ses enfants. Si une tierce partie fait un tel rapport, pouvez-vous suggérer des garanties à mettre en place pour apporter à de telles femmes le soutien nécessaire?

Le milieu de travail

Que faire si vous soupçonnez qu'une de vos collègues de travail est violentée? Que faire si vous soupçonnez un de vos collègues d'être un batteur de femme?

Si une de vos collègues perd plusieurs journées de travail à cause d'une relation abusive, comment votre syndicat fait-il face à la situation?

De quelle façon confrontez-vous dans votre milieu de travail les attitudes qui banalisent la violence, celles dont parle Ann Jones lorsqu'elle invite les hommes à confronter d'autres hommes pour les amener à changer de comportement?

Votre syndicat ou votre employeur ont-ils amorcé quelque démarche d'éducation dans ce domaine et, si oui, quels obstacles et quels succès avez-vous remarqués?

Si une femme révèle qu'elle est en effet violentée, votre milieu de travail a-t-il une procédure pour lui venir en aide?

Votre syndicat a-t-il envisagé la possibilité de mettre sur pied un fonds de prêts renouvelables à l'intention des femmes violentées ou d'autres personnes vivant une crise majeure?

Quelles mesures immédiates pouvez-vous adopter avec vos collègues à titre de soutien?

Transition au module Stratégies d'action

Explorer et discuter les questions suivantes:

Avons-nous quelques suggestions de stratégies d'action qu'il nous serait possible d'élaborer ici même, compte tenu des commentaires et des problèmes dont nous avons pris conscience?



Qu'aimeriez-vous voir discuté au cours de la dernière phase de l'atelier?

À quelle action concrète seriez-vous prêt à vous engager, en tant que groupe, pour vous assister dans votre travail et pour aider des femmes comme celles que nous a présentées le film?

Amener ces idées au module Stratégies d'action.

Retourner maintenant à la page 36.

⁵ Supra, note 2, p. 12.

⁶ Supra, note 1, p. 12.

⁷ Supra, note 2, p. 12.

⁸ Jacqueline Dupuis. «L'Urgence, le premier contact», dans *Nursing Québec*, 5:5 (1985), p. 21; citée dans *Un nouvel horizon: Éliminer la violence - Atteindre l'égalité*, p. 233.

⁹ *Violence Against Women with Disabilities*, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN).

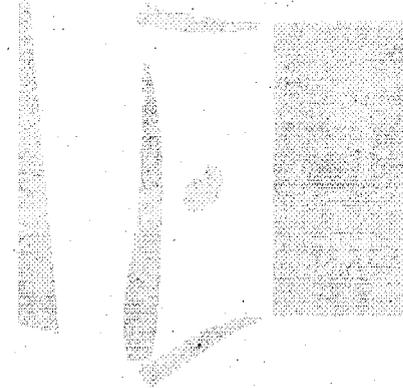
¹⁰ *Le problème de la violence faite aux femmes - Situation au Canada*, Education Wife Assault, 1985.

¹¹ Ibid.

¹² Peter Jaffe et. al., *Promoting Changes in Attitudes and Understanding of Conflict Resolution Among Child Witnesses of Family Violence*, Ottawa: Centre national d'information sur la violence familiale, 1989.

¹³ *La violence conjugale - Les questions de santé*, Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, Octobre. 1993.

La communauté des maisons d'hébergement





Ce module de l'atelier est destiné aux travailleuses et travailleurs en maison d'hébergement, aux employé(e)s des centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, aux bénévoles, aux représentant(e)s des femmes et aux travailleuses et travailleurs communautaires de première ligne, ainsi qu'aux militantes pour le droit à l'égalité des femmes qui s'occupent particulièrement de la violence à l'endroit.

Note à l'animatrice

Demander à quelqu'un (autre que l'animatrice) de prendre en note les grandes lignes du débat afin de les soulever lors du module Stratégies d'action.

Entrée en matière

L'animatrice lit ce qui suit aux participants.

Ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est de la violence mortelle, l'ultime acte de violence.

Nous savons qu'au Canada, plus de 100 femmes sont tuées à chaque année par leur conjoint.¹ Nous savons aussi que ce nombre est à peu près stationnaire depuis les 20 ans où l'on mesure ce phénomène de «fémicide intime». Nous savons aussi qu'à chaque année quelque 30 femmes en viennent à tuer leur conjoint au Canada.²

Il existe des différences importantes entre le meurtre de femmes par leur conjoint et le meurtre d'hommes agresseurs par leur conjointe. Nous savons, par exemple, que les femmes

courent le plus grand danger d'être tuées lorsqu'elles viennent de quitter ou sont en train de quitter un conjoint agresseur ou lorsque cet homme croit, à tort ou à raison, qu'elle se prépare à quitter la relation. (C'est ce que démontre particulièrement le rapport *Women Killing: Intimate Femicide in Ontario*, mentionné plus tôt.)

Les femmes, par contre, recourent à la violence mortelle lorsqu'elles en viennent à croire qu'il ne leur reste aucun autre choix - c'est-à-dire; qu'elles doivent tuer ou être tuées - et la protection de leurs enfants joue habituellement un grand rôle dans ces situations.

La motivation des hommes qui tuent les femmes qu'ils prétendent aimer tient avant tout de l'idée qu'ils se font de leur compagne comme une propriété sexuelle et de leur sentiment d'un droit au pouvoir et au contrôle.

Chez les femmes, c'est la terreur absolue d'être assassinées et l'impression de n'avoir d'autre choix pour se protéger, elles et leurs enfants, (donc une légitime défense de dernier recours) qui les amène parfois à tuer un conjoint agresseur. Cela se produit souvent après plusieurs années d'une relation qui se dégrade et devient de plus en plus violente.

Nous allons explorer aujourd'hui trois prolongements parallèles de ce problème. D'abord, nous allons nous pencher sur les répercussions qu'un événement ou une crise de ce genre ont sur vous à titre personnel et dans votre travail en maison. Puis, nous allons rappeler l'histoire des maisons d'hébergement et de transition, depuis leurs débuts au Canada. Nous allons comparer la nature du mouvement à ses débuts avec ce qu'il est devenu aujourd'hui. Puis, revenant aux femmes du vidéo, nous allons nous demander ce que chaque travailleur et le mouvement d'aujourd'hui peuvent jouer comme rôle afin de transformer, si possible, les scénarios typiques que vient d'illustrer le film.

Partons, pour la présente session, de la prémisse qu'il est important de comprendre par où nous sommes passées, tant à

titre individuel que comme mouvement. Il s'agit de prendre un certain recul et de reconnaître quels ont été nos débuts, notre optique de départ, nos itinéraires. Ces changements, cette croissance, tous nos défis, succès et échecs ont un effet déterminant sur ce que chacun de nous et notre mouvement sont devenus. Revivre ce processus nous révélera peut-être la clé de messages importants pour notre avenir.

Les répercussions affectives du travail en maison d'hébergement

Il est essentiel de bien tenir compte des immenses difficultés et défis auxquels font face les travailleurs de par leur travail en maison. Nous ne pouvons pas traiter isolément le travail effectué et les situations de crise. Nous devons envisager les effets du travail sur la personne avant de pouvoir aborder ceux que peut avoir la personne sur son travail.

À prime abord, il faut donc reconnaître les répercussions personnelles du travail effectué auprès de femmes qui survivent quotidiennement à la violence masculine.

Donner aux participants une vingtaine de minutes pour parler de cela, pour leur permettre de se resituer dans leur contexte de travail. Leur demander de se souvenir de leurs débuts dans ce milieu, de ce qui les y a attirés et de leur cheminement de travail. Qu'ont-ils appris, en quoi leur approche est-elle aujourd'hui différente de ce qu'elle était à ses débuts? Peut-être voudront-ils témoigner des déchirements qu'ils ont vécus lorsqu'une femme avec qui ils travaillaient a été tuée par son conjoint ou l'a tué. Quelles ont été les conséquences pour eux et pour leur travail? Leur rapport de travail avec les femmes est-il différent de ce qu'il était à ses débuts? Comment décriraient-ils cette évolution?



Donner un contexte au travail en maison d'hébergement

Maintenant que nous nous sommes situés à titre individuel dans notre contexte de travail, il est important de prendre un recul et de situer dans son propre contexte tout le mouvement des maisons d'hébergement et de transition: croissance, orientation, historique et conjoncture actuelle.

L'animatrice aura avantage à être elle-même au courant de cet historique du mouvement, au cas où aucune des participantes ne serait en mesure d'en rappeler l'émergence et l'évolution.

Voici quelques questions que l'on peut poser pour stimuler le débat et pour favoriser une perspective analytique du mouvement et de ses activités:

Quelle était l'optique ou la conviction principale qui a présidé à la création des premiers refuges pour femmes battues?

Comment ces convictions, pratiques, actions et choix politiques ont-ils évolué avec le temps?

La hausse du financement et l'ajout de services aux maisons d'hébergement se sont-ils traduits par un mouvement plus fort et lui ont-ils permis de mieux répondre aux problèmes de la violence envers les femmes et, en particulier de la violence mortelle?

La dépendance des fonds publics a-t-elle eu pour effet de censurer la voix politique et le militantisme du mouvement?

Beaucoup de gens semblent croire que le mouvement des maisons d'hébergement serait devenu une sorte d'industrie de services sociaux et qu'il aurait perdu le souffle et le militantisme politique qui le caractérisaient à ses débuts. Partagez-vous ou non cette impression? Si oui, comment et pourquoi croyez-vous que cela est arrivé? Considérez-vous que des changements s'imposent? Si oui, lesquels?

Beaucoup de maisons d'hébergement disent éprouver de la déception à l'égard de la communauté, du fait de voir tant de



gens traiter les maisons comme «la réponse» au problème de la violence faite aux femmes. Qu'en pensez-vous?

Une étude réalisée en Ontario débouche sur une conclusion surprenante: malgré la croissance et l'amélioration du mouvement des maisons d'hébergement et l'augmentation des services et des choix offerts aux femmes, on constate que, si moins d'hommes sont tués par leur conjointe, la proportion de femmes tuées par leur conjoint demeure la même. Donc, la croissance des services pour les femmes violentées aurait protégé la vie des hommes mais n'aurait rien fait pour réduire l'incidence des meurtres de femmes. Comment pouvons-nous aborder cette inquiétante donnée? Que croyez-vous qu'il est temps de faire?

Assurer la sécurité des femmes

Les femmes de couleur, autochtones, immigrantes ou réfugiées et les femmes de communautés différentes de la nôtre rencontrent beaucoup d'autres obstacles qui les empêchent souvent d'appeler même à l'aide. Il arrive souvent que des maisons d'hébergement n'aient pas adopté de politique anti-raciste ou que leur personnel ne comprenne pas de femmes venant de ces communautés ou ayant reçu une formation en diversité culturelle. Comment pouvons-nous traiter ce problème de façon à ce que des femmes aux besoins différents soient éventuellement capables de trouver chez nous l'appui recherché?

Selon vous, à qui revient la responsabilité d'assurer la sécurité des femmes?

Quel rôle croyez-vous que la collectivité doit jouer à cet égard et comment pensez-vous que ce rôle puisse être activé ou amélioré? Imaginez le scénario d'une collectivité idéale où les femmes auraient cette sécurité. À quoi ressemblerait-t-elle?



Transition au Module Stratégies d'action

Reprenons maintenant, cas par cas, la situation des femmes que le film nous a présentées. Gardant à l'esprit ce que nous savons au sujet des femmes qui tuent leur conjoint et de celles qui sont tuées par eux, appliquons cette expertise à chacun des récits de ces femmes.

S'il était possible de revenir dans le passé et notamment dans celui des héroïnes de ce film, que changeriez-vous au «scénario» des événements? Qu'est-ce qui se passerait différemment? Qui serait intervenu et à quel moment précis? Identifions maintenant les thèmes dominants et les points communs des nouveaux scénarios que nous venons de formuler à l'intention de ces femmes.

(Signaler les thèmes en question.)

Est-il possible de privilégier, à partir de ces nouveaux thèmes, certains scénarios dont nous pourrions dire d'eux qu'ils représentent des «solutions idéales»?

Amener ces idées au Module Stratégies d'action.

Retourner maintenant à la page 36.

¹⁴ Supra, note 2, p. 12.

¹⁵ Supra, note 1, p. 12.

Documents à
photocopier
(ou adapter)
et à insérer
dans les
pochettes de
chacun des
participants.

Association des infirmières et infirmiers du Canada. *Lignes directrices sur la violence familiale à l'intention des infirmières*. 1-800-267-1291.

Comité canadien sur la violence faite aux femmes. *Un nouvel horizon - Rapport final*. Gouvernement du Canada, SW54-1/1993F. Aussi: *Trousse d'action communautaire*.

CSN - Comité de condition féminine de la FAS. *La violence, c'est frappant!* Montréal, 1994.

Corbeil, C., Paquet-Deehy, A., Lazure, C. et Legault, G. *L'intervention féministe: l'alternative des femmes au sexisme en thérapie*. Montréal, Saint-Martin, 1983.

Côté, Andrée. *La rage au cœur: Rapport de recherche sur le traitement judiciaire de l'homicide conjugal au Québec*. Baie-Comeau, Regroupement des femmes de la Côte-Nord, 1991.

Crawford, Maria, and Gartner, Rosemary. *Woman Killing: Intimate Femicide in Ontario 1974-1990*. Women We Honour Action Committee, 1992.

Doucette, Johanne. *Les femmes handicapées et la violence: Rompre le silence*. Winnipeg, Coalition des organisations provinciales des handicapés, 1988.

Dufresne, Martin. *Limites et risques de l'intervention psychologisante auprès des batteurs de femmes*. Montréal, Collectif masculin contre le sexisme, 1996. (514) 563-4428.

Dunnigan, L. et Gravel, N. *La santé des femmes démunies*. Service de la condition féminine du M.S.S., 1992.

Centre for Research on Violence Against Women and Children. *Educating for Change - Recommended Materials on Violence Against Women and Children*. University of Western Ontario, London, Ontario, 1995.

Education Wife Assault. *Liste de publications*. 427 Bloor St. West, Toronto, Ontario M5S 1X7, Avril 1995.

Entraide-Jeunesse. *VIRAJ - Programme de prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes*. Québec, Université Laval, 1992. (418) 649-9705.

Fédération des agricultrices du Québec. *La qualité de vie des femmes en agriculture*. Longueuil, 1988.

FTQ - Service de la condition féminine, *Guide pratique pour prévenir la violence faite aux femmes et La violence conjugale et ses conséquences - Voyons-y*. Montréal, 1993.

Formation-Réseau. *La violence familiale dans les communautés autochtones*. Ministère québécois des services sociaux. 1991.

French, Marilyn. *La guerre contre les femmes*. Paris, Acropole, 1989.

Grandmaison, Aline. *Protection des personnes âgées*. Montréal, CSSMM, 1988.

Jones, Ann. *Next Time, She'll Be Dead: Battering & How to Stop It*. Boston: Beacon Press, 1994.

Jones, Ann et Schechter, Susan. *Quand l'amour ne va plus - Échapper à un conjoint contrôlant*. Montréal, Éditions du Jour, 1994.

Jones, Ann. *Women Who Kill*. New York: Fawcett Columbine, 1980.

Lacombe, Madeleine. *Au grand jour*. Montréal, Ed. du remue-ménage, 19890.

Lakeman, Lee. *99 Recommandations au gouvernement fédéral pour en finir avec la violence faite aux femmes*. Comité canadien d'action sur le statut de la femme, Toronto, 1993.

Landry, Myreille. *Dépaysées, au bout du monde*. Trousse d'intervention auprès de femmes immigrantes. Montréal, Centre de ressources de la troisième avenue.

Larouche, Ginette. *Agir contre la violence*. Montréal, Pleine lune, 1987.

LR des centres de femmes du Québec. *Un mal invisible: l'isolement*. Montréal, Éd. du remue-ménage, 1993.

Macleod, L. et Shin, M. *Isolées, apeurées et oubliées. Les services aux immigrantes et aux réfugiées qui sont battues: besoins et réalités*. Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé et Bien-être social Canada, 1990.

Noël, Lise. *L'intolérance: une problématique générale*. Montréal, Boréal, 1989.

Ontario Native Women's Association, *Breaking Free: A Proposal for Change to Aboriginal Family Violence*. 1989.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. *La violence conjugale: Intervention infirmière auprès des femmes, écouter les mots des maux*. Montréal, 1987.

Radford, Jill, and Russell, Diana (eds.). *Femicide: The Politics of Woman Killing*. New York: Twayne Publishers, 1992.

Regroupement des CLSC du Montréal métropolitain. *Guide de dépistage de la violence conjugale*. Montréal, 1990.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. *Un grain de sable dans l'engrenage*. Montréal, 1994.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. *Les tribunaux et la violence conjugale: le portrait de deux districts judiciaires*. Montréal, 1991.

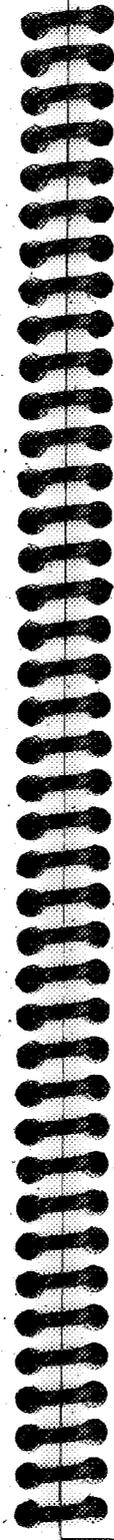
Sioui-Wawanoloath, Christine, et Pelletier, Clotilde. *Dépasser la violence*. Montréal: Femmes autochtones du Québec, 1995. 1-800-363-0322.

Statistique Canada. *Enquête sur la violence envers les femmes*, Novembre 1993. Voir aussi les publications de Juristat: Centre canadien sur la statistique juridique.

Vallée, Brian. *Life With Billy*. Toronto: Seal Books, 1986.

Valverde, Mariana, MacLeod, Linda, and Johnson, Kirsten (eds). *Wife Assault and the Canadian Criminal Justice System: Issues and Policies*. Centre of Criminology, University of Toronto, 1995.

Women's Research Centre. *Listening to the Thunder: Advocates Talk About the Battered Women's Movement*. Vancouver, 1996. (604) 734-0485.



Nom _____

Titre _____

Organisme _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____ Code postal _____

Tél. _____ Fax _____

Courrier électronique: _____

Domaine d'intervention ou profession

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> agent de police | <input type="checkbox"/> secteur communautaire |
| <input type="checkbox"/> agent de probation | <input type="checkbox"/> services sociaux |
| <input type="checkbox"/> avocat(e) | <input type="checkbox"/> soins de santé |
| <input type="checkbox"/> droit criminel | <input type="checkbox"/> survivante |
| <input type="checkbox"/> droit de la famille | <input type="checkbox"/> travail social |
| <input type="checkbox"/> éducation | <input type="checkbox"/> autre |
| <input type="checkbox"/> juge | _____ |
| <input type="checkbox"/> maison d'hébergement | _____ |
| <input type="checkbox"/> médecin | |
| <input type="checkbox"/> membre de la collectivité | |
| <input type="checkbox"/> membre du clergé | |
| <input type="checkbox"/> infirmier(ère) | |
| <input type="checkbox"/> organisation féministe | |
| <input type="checkbox"/> procureur(e) de la Couronne | |
| <input type="checkbox"/> psychologue | |

Quel(s) autre(s) genre(s) d'ateliers sur la violence avez-vous déjà participé?

De quelle façon votre travail est-il directement relié au problème de la violence faite aux femmes?

Quels sont les principaux obstacles nuisant à l'efficacité de votre travail auprès des femmes victimes de violence?

Existe-t-il des changements qui ont contribué à rendre plus efficace votre intervention ou celle de vos collègues?

Qu'espérez-vous apprendre, en termes concis, au cours de cet atelier?

Comment avez-vous appris l'existence du film *Ces femmes qui tuent* et du présent atelier?

- affiche
- circulaire
- article de journal
- bulletin
- radio
- télévision
- collègue
- autre

Quel degré d'utilité reconnaissez-vous à cet atelier et à ses composantes par rapport à votre travail?

L'atelier?

- pas très utile
- assez utile
- extrêmement utile

La pochette de documentation?

- pas très utile
- assez utile
- extrêmement utile

Le débat en panel?

- pas très utile
- assez utile
- extrêmement utile

Le travail sur les Stratégies d'action?

- pas très utile
- assez utile
- extrêmement utile

Comment comptez-vous intégrer à votre travail ce que vous avez appris ici? Quelles stratégies d'action et quel échéancier vous donnez-vous?

Quels changements suggèreriez-vous afin d'améliorer le contenu de l'atelier?

Autres commentaires

Conceptrice de l'atelier Michèle Lefebvre, LL.B.

Consultantes Susan Bazilli, LL.B., et Maria Crawford

Directrice générale Barbara Doran

Coordonnatrices Heather Ritchie, Kathryn Presner

Recherchiste Anita Cugliandro

Conseil consultatif Laurel Baldwin, M.D., Jacqueline Bouvette,
Sylvia De Sousa, Martha Garland, Alison Harvison Young, LL.B., Gemma

Matthey, June Michell, Susan Nosov, Margareth Olivier, Sadega Siddiqui,
Christine Sioui, Karen Thomas, Jasmine Williams

Membres associés du Conseil Chantale Boudreault, Serges
Bruneau, Dana Hearne, Shree Mulay, M.D., Patricia Rossi, Sylvie Schirm,
LL.B.

Version française Martin Dufresne

Lecture d'épreuves Caroline Bornais, Ellie Presner

Conception graphique Schumacher Design

Soutien financier

Développement des ressources humaines Canada

Programme de promotion de la femme, Condition féminine Canada

Ministère du Patrimoine canadien

Santé Canada

Marainné par Auberge Transition, Montréal

Une réalisation des Productions Morag

3161 O., rue Saint-Antoine, Montréal (Québec) H3Z 1W9

Téléphone: (514) 933-1292 Télécopieur: (514) 933-5148

Les Productions Morag tiennent à remercier chacune des personnes qui ont coopéré à ce projet et, en particulier, les membres du Conseil consultatif qui ont donné si généreusement de leur temps. Nous remercions tout particulièrement Thérèse Lamartine, de Développement des ressources humaines Canada, pour sa ténacité et sa perspective dynamique.

Distribution: Office national du film

C.P. 6100, Succ. «A», Montréal (Québec) H3C 3H5

N° de tél.: 1-800-267-7710

N° de commande: 115C 924 002

This kit and film are available in English.

©1996 Programme de promotion de la femme,
Développement des ressources humaines Canada



Condition féminine
Canada

Status of Women
Canada



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Health
Canada

Santé
Canada